



## L'année 2016 de la SSA

RAPPORT ANNUEL

## Encore mieux !

Disons-le d'emblée, l'exercice 2016 est encore meilleur que celui de 2015.

Dans un climat où les idées reçues prennent souvent le pas sur les faits, on donne volontiers le droit d'auteur comme « moribond ». Les chiffres 2016 de la SSA démentent ce jugement rapide : nos encaissements, qui n'ont jamais été aussi élevés, démontrent au contraire que son implantation est solide et durable.

En parallèle, la Direction et le Conseil d'Administration ont poursuivi leurs efforts pour abaisser les coûts de gestion et rationaliser les processus en cours. Il en résulte un taux moyen de commission qui, lui, est parmi les plus bas de l'histoire de notre coopérative.

Nous n'avons pas pour autant oublié nos autres missions : cette année est aussi celle de notre investissement record dans nos actions culturelles et celle de notre contribution la plus élevée à notre action sociale. Certes, les encaissements traditionnels (télévision, scène) sont encore supérieurs aux encaissements sur les nouveaux modes d'exploitation (vidéo à la demande). Cela s'explique facilement : la législation a toujours du retard sur les faits. Ainsi, il faut du temps pour qu'une autorité politique comprenne que des auteurs sont défavorisés par un nouveau mode d'exploitation avant qu'elle ne réagisse. Et en Suisse, sans doute faut-il plus de temps qu'ailleurs...

C'est la raison pour laquelle notre coopérative – en plus d'un travail rigoureux de perception, de répartition et de gestion – s'engage dans tous les combats politiques dans le but d'influencer les conditions de perception des droits en faveur de ses membres. Et parfois, cela signifie voir plus loin que simplement gérer les acquis. C'est ce à quoi nous nous employons.

Au nom de nos membres et des valeurs que nous portons pour eux.

**Denis RABAGLIA,**

Président du Conseil d'Administration

## L'année 2016 en bref

La SSA a pu répartir davantage de droits grâce à la diminution de ses charges.

- La perception des droits a atteint la somme record de CHF 22'942'707.–, augmentant de 0.92% par rapport à 2015. Ce résultat est dû à une progression des droits soumis à la gestion collective obligatoire. L'évolution est contrastée dans les autres domaines.
- Les charges ont baissé de 4.3% (-146'000.– CHF) grâce aux économies réalisées dans plusieurs activités.
- **Le taux moyen des commissions a pu être abaissé pour la cinquième fois consécutive.** En 2016, il est de 12.75%, soit 0.31 point ou 2.37% plus bas qu'en 2015. Il a baissé de 27.8% au cours des six derniers exercices.
- La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. Les répartitions ont augmenté de 5.31%.
- Fin 2016, la coopérative compte 2'999 membres.
- La SSA se réjouit de la conclusion d'un contrat-cadre dans le domaine de la vidéo à la demande avec l'association faïtière des câblo-opérateurs suisses. Cet accord est un important pas en avant pour la gestion des droits dans l'économie numérique.
- La consultation concernant la révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur, ouverte fin 2015, a suscité plus de mille prises de positions, divergentes mais généralement négatives. Le groupe de travail ad hoc AGUR a été convoqué à nouveau par la Confédération. Ses conclusions semblent réjouissantes et l'évolution de la révision est positive. Grâce à la protestation véhémement des milieux culturels, la mise sous tutelle projetée des sociétés d'auteurs est maintenant lettre morte.
- Pour l'action culturelle, CHF 1'307'260.– ont été dépensés en 2016. 475 auteurs ont participé à ses concours et actions, dont 116 ont reçu un soutien. 9 prix ont été accordés dans les festivals suisses de films.
- Les encaissements 2016 permettent d'attribuer CHF 1,217 mio. au Fonds Culturel et quelque CHF 655'000.– aux deux fonds sociaux.
- La législation dans l'Union européenne évolue à pas modérés. La volonté de création d'un marché unique du numérique a buté sur la réalité du financement de l'audiovisuel européen qui repose sur la territorialité. L'accès transfrontière aux contenus a été libéralisé de manière très sélective.

### SOMMAIRE

1 Perception des droits	page 4	4 Répartition des droits	8	8 Organisation	16
Moteurs de l'économie numérique	6	5 Relations extérieures	10	9 Rapport de l'organe de révision	19
2 Taux de frais et commissions	7	6 Membres	12	10 Bilan & Comptes	21
3 Flux financier	7	7 Les fonds	13	Crédits / impressum	30

# 1 Perception des droits

Rubrique générale	Détail	2015 <i>en francs</i>	2016 <i>en francs</i>	% de l'encaissement total	Ecart <i>en %</i>	
<b>Droits de gestion collective obligatoire</b>						
autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	3'109'821.83	3'100'042.66			
	retransmission (TC 2)	49'300.60	66'870.80			
	réception publique (TC 3)	378'004.95	521'935.26			
	copie privée (TC 4)	401'168.05	357'838.50			
	location (TC 5)	-338.53	351.75			
	location (TC 6)	9'809.00	15'522.26			
	utilisation scolaire (TC 7)	46'327.24	47'251.97			
	utilisation entreprise (TC 9)	145'113.52	242'365.48			
	utilisation par personnes handicapées (TC 10)	11'539.14	3'293.22			
	copie privée (TC 12)	480'829.36	672'312.45			
	utilisation œuvres orphelines (TC 13)	-	-			
			<b>4'631'575.16</b>	<b>5'027'784.35</b>	<b>21.91 %</b>	<b>8.55 %</b>
	<b>Droits de gestion collective obligatoire par délégation</b>					
audiovisuel francophone	TC 1 à 3	3'513'647.24	3'509'555.64			
	TC 4 à 6 et 12	1'524'205.25	1'885'737.29			
	TC 7, 9 et 10	164'577.01	179'558.30			
		<b>5'202'429.50</b>	<b>5'574'851.23</b>	<b>24.30 %</b>	<b>7.16 %</b>	
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	193'828.47	169'174.20			
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	173'016.96	141'934.28			
		<b>366'845.43</b>	<b>311'108.48</b>	<b>1.36 %</b>	<b>-15.19 %</b>	
droits provenant du câble étranger		32'660.50	31'989.62	0.14 %	-2.05 %	
		<b>5'601'935.43</b>	<b>5'917'949.33</b>		<b>5.64 %</b>	
<b>Droits de gestion collective volontaire</b>						
	droits d'émission SRG SSR	6'819'689.35	6'726'181.62			
	radios et TV locales/privées	79'108.40	136'967.45			
	divers (sociétés sœurs)	12'408.80	25'322.90			
		<b>6'911'206.55</b>	<b>6'888'471.97</b>	<b>30.02 %</b>	<b>-0.33 %</b>	
droits de reproduction		38'153.31	19'470.03			
video on demand / Internet		11'522.36	45'108.50			
		<b>49'675.67</b>	<b>64'578.53</b>	<b>0.28 %</b>	<b>30.00 %</b>	
		<b>6'960'882.22</b>	<b>6'953'050.50</b>		<b>-0.11 %</b>	
<b>Droits de gestion individuelle</b>						
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	4'505'487.15	3'970'632.05			
	théâtre amateur	362'413.60	421'889.19			
		<b>4'867'900.75</b>	<b>4'392'521.24</b>	<b>19.15 %</b>	<b>-9.77 %</b>	
gestion contrats individuels et divers		33'095.88	6'621.59	0.03 %	-79.99 %	
		<b>4'900'996.63</b>	<b>4'399'142.83</b>		<b>-10.24 %</b>	
droits provenant de l'étranger		639'137.67	644'780.00	2.81 %	0.88 %	
<b>TOTAUX</b>		<b>22'734'527.11</b>	<b>22'942'707.01</b>	<b>100 %</b>	<b>0.92 %</b>	

## Commentaires

La perception des droits a atteint la somme record de CHF 22'942'707.-, augmentant de 0.92 % par rapport à 2015. Ce résultat est dû à une progression des droits soumis à la gestion collective obligatoire.

### 1.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Ces droits proviennent des tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins. La présente rubrique concerne de tels droits que la SSA perçoit et répartit en vertu de l'autorisation de gestion qui lui a été accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI).

#### Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

La progression significative de ces droits (+8.55%) provient surtout de la croissance du tarif commun 12 (copie privée par le biais set-top-boxes avec mémoire et services d'enregistrement virtuel privés). Contrairement aux apparences, la perception réelle du tarif commun 3 (réception publique) n'a pas augmenté: nous n'avons pu comptabiliser que trois trimestres de perception sur l'exercice 2015, contre quatre en 2016.

### 1.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Cette rubrique concerne les droits de gestion collective obligatoire perçus en Suisse, dont la répartition par la SSA ne résulte pas directement de l'autorisation de gestion de l'IPI.

#### Œuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus en exécution de la convention qui nous lie à SUISSIMAGE depuis 1998. Les variations par rapport aux perceptions précédentes s'expliquent, d'une part, par des augmentations des tarifs communs 1 et 12 et, d'autre part, par des versements compensatoires variables en fonction de l'utilisation effective des œuvres audiovisuelles en langue originale française qui, elle, a augmenté.

### 1.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

#### DROITS D'ÉMISSION

##### SRG SSR

La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA. La légère diminution de 1.37% est due à une nouvelle chute des droits concernant la radio (-31.4%) qui représentent désormais moins de 200KCHF. Pour la télévision, ce poste comprend les utilisations d'accompagnement du programme de l'exercice passé en revue, c'est-à-dire la mise à disposition des œuvres pour une durée limitée sur le site Internet (télévision de rattrapage et vidéo à la demande gratuite).

#### Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement, ce qui explique aussi la forte variation des encaissements

et du volume des utilisations dans ce domaine. Néanmoins, la tendance dans ce secteur est globalement positive. Pour la télévision, les accords sont basés sur le modèle négocié avec l'association faitière TELESUISSE. La SSA représente également deux sociétés sœurs suisses dans ce domaine de gestion, en vertu d'une convention de collaboration particulière. Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris conclue en 2000 et la perception ne comprend que les diffuseurs suisses romands.

#### VIDÉO À LA DEMANDE/INTERNET

Ce poste qui comprend notamment les recettes de vidéo à la demande (tant «à l'acte» que par abonnement, en télévision de rattrapage ou non) reste modeste. Mais pour les diffuseurs, ces utilisations sont de plus en plus souvent englobées dans les forfaits couvrant principalement les droits d'émission et ne sont donc pas comptabilisés dans la présente rubrique.

### 1.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

#### Droits de représentation scénique

Après le record atteint en 2015, les perceptions de 2016 sont le quatrième meilleur résultat dans l'histoire de la SSA, légèrement inférieur à 2013 et 2014. Ce chiffre témoigne néanmoins de la popularité du spectacle vivant en Suisse romande et de l'attractivité du répertoire géré par la SSA. La SSA gère annuellement les droits relatifs à quelque 11'000 représentations. Analysé sur les dernières années, grâce à la poursuite de la rationalisation des processus, les ressources humaines tendent à diminuer malgré l'objective augmentation des dossiers à traiter. 85.56% des perceptions proviennent de représentations en Suisse romande, 5.98% de Suisse allemande, 6.99% de Suisse italienne et enfin, celles effectuées par la SSA directement dans d'autres pays 1.47% (notamment en Allemagne et en Autriche).

### 1.5 DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres, la SSA a reçu des redevances provenant de 21 sociétés établies dans 19 pays différents: Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie, Uruguay. De plus, certaines sociétés nous transfèrent des sommes qui proviennent d'exploitations réalisées dans d'autres pays que le leur. Les perceptions 2016 reflètent surtout les difficultés économiques dans certains Etats, mais aussi l'exportation modeste de nos œuvres.

## LES BIENS CULTURELS SONT DES MOTEURS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Sur Internet, 80% des revenus publicitaires sont captés par les plateformes. Leur attractivité serait-elle identique sans les biens culturels auxquels elles donnent accès?

Mis bout à bout, trois constats concernant la dernière décennie sont déconcertants:

- développement foudroyant d'empires dans l'économie numérique
- jamais les œuvres artistiques n'ont été autant mises en ligne, copiées, exploitées, consommées
- précarisation des artistes

Une étude réalisée par le cabinet de consultation Roland Berger, commandée par le GESAC<sup>1</sup>, livre des premiers éléments chiffrés pour décrypter cette apparente contradiction.

### Une étude analyse le transfert de valeurs

Se basant principalement sur des données publiques et des observations d'usages innovantes, cette étude<sup>2</sup> mesure la contribution des biens culturels à la création de valeur dans l'économie numérique. Elle révèle des chiffres marquants concernant les plateformes: les biens culturels participent directement à raison de 23% aux revenus des plateformes en ligne en Europe (2014), revenus estimés globalement à 22 milliards d'euros. Les analyses reposent sur une typologie de tous les intermédiaires en ligne que l'on peut regrouper en deux familles distinctes: d'une part, les distributeurs de contenus numériques (VoD, SVOD, iTunes, Spotify, ...) qui donnent un accès direct aux œuvres, et d'autre part, les plateformes en ligne. Parmi ces dernières, on compte principalement les moteurs de recherche, les plateformes vidéo ou audio telles que YouTube qui fournissent un accès à des contenus agrégés ou téléchargés par leurs utilisateurs, ainsi que les médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.). Elles revendiquent le statut de simples intermédiaires techniques n'ayant aucune obligation de rémunérer les créateurs. Elles tirent ainsi profit d'une ambiguïté dans l'application de la clause limitant la responsabilité de l'hébergeur dans les législations, utilisant cette clause au-delà de ce qui avait été prévu par les législateurs.

### Contribution des biens culturels au chiffre d'affaires des plateformes internet

en Europe, 2014

#### Moteurs de recherche: Google, Bing...



#### Médias sociaux: Facebook, twitter...



#### Plateformes vidéo/audio: YouTube, Soundcloud...



#### Agrégateurs de contenus: 8tracks, Tunein...



#### Chiffre d'affaires global



«Contenus culturels dans un environnement en ligne: analyse du transfert de valeur en Europe» étude Roland Berger 2015 / GESAC.

### Impact direct des contenus culturels sur 4,98 milliards d'euros de revenus

L'impact direct des biens culturels par type de plateforme figure dans l'infographie ci-dessous. Les revenus ainsi réalisés s'élevaient à 4,98 milliards d'euros. On se base ici sur des causalités directes: les clics sur des liens en rapport avec les contenus culturels pour les moteurs de recherche, les actions ouvrir, publier/partager, commenter, ou cliquer sur le bouton «J'aime» pour les médias sociaux. Les revenus auxquels nous nous référons ici sont des valeurs dites explicites: il s'agit de revenus provenant de la «monétisation» ou du commerce direct des œuvres, ainsi que de revenus publicitaires générés avec l'inventaire créé grâce aux contenus culturels. La monétisation consiste à générer des revenus en couplant de la publicité aux œuvres. Nous assistons donc à ce que l'on appelle un transfert de valeurs. Les plateformes en ligne captent les revenus générés grâce à l'attractivité des biens culturels. Les créateurs de ces œuvres ne bénéficient guère des retombées. C'est désormais la prestation de l'intermédiaire en ligne qui est économiquement récompensée, et non plus celle ou celui qui a créé le contenu recherché.

### La rémunération des contenus culturels est inexistante ou sous-évaluée

Du point de vue d'une société d'auteurs, l'effet le plus fâcheux de ce phénomène est évidemment la précarisation des artistes et le manque d'équité dont ils sont les victimes. Mais d'autres conséquences sont tout aussi déplorables: ainsi, la domination des marchés par quelques offreurs et l'avantage concurrentiel que leur confère leur statut de simple hébergeur rendent difficile le développement d'autres opérateurs qui, eux, rémunéreraient des licences d'exploitation des droits d'auteur. Le choix pour les consommateurs s'en trouve appauvri. La valeur des œuvres est sous-évaluée, ce qui se répercute sur les revenus des intermédiaires au bénéfice de licences pour leur utilisation. Ce qui conduit à son tour à une perception de droits dans l'économie numérique que la SSA et ses sociétés sœurs dans le monde jugent encore beaucoup trop modestes.

### Cette étude illustre parfaitement pourquoi un nouveau droit à rémunération est nécessaire pour les artistes

Le GESAC appelle à la révision du statut juridique d'hébergeur concernant les actes relevant du droit d'auteur dans l'Union européenne. D'autres initiatives vont dans le même sens. Retenons surtout que cette étude illustre parfaitement pourquoi un droit à rémunération que les auteurs ne pourraient pas transférer, ni auquel ils pourraient renoncer, serait une réponse législative adéquate et opportune dans toutes les formes de vidéo à la demande. Il s'agit là de la principale revendication de la SAA<sup>3</sup> qui représente sur le plan européen les intérêts des sociétés qui gèrent les droits des scénaristes et réalisateurs. En Suisse, la SSA et ses partenaires revendiquent un tel droit dans le processus actuel de révision de la Loi sur le droit d'auteur, afin de rétablir une certaine équité dans l'économie numérique. C'est d'ailleurs dans cet esprit que devrait évoluer le droit suisse.

Jürg Ruchti, Directeur

<sup>1</sup> Groupement européen des sociétés d'auteurs et de compositeurs, représentant 32 sociétés dans 27 pays et plus de 1 million de créateurs et titulaires de droits.

<sup>2</sup> «Cultural Content in the Online Environment – Analyzing the Value Transfer in Europe», Roland Berger, 2015.

<sup>3</sup> Société des Auteurs Audiovisuels, [www.saa-authors.eu](http://www.saa-authors.eu). Les sociétés qui y sont regroupées représentent plus de 120'000 auteurs audiovisuels européens.

## 2 Taux de frais et commissions

### 2.1 TAUX DE FRAIS BRUT

(En francs)	2015	2016
Encaissements des droits après déduction des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	22'734'527.11	22'942'707.01
Quote-part des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	151'200.11	179'539.97
Valeur locative sur propriété immobilière (produit)	-	-
Autres produits	443'057.94	338'613.30
<b>Recette totale</b>	<b>23'328'785.16</b>	<b>23'460'860.28</b>
Valeur locative sur propriété immobilière (charge)	-	-
Frais, y compris commissions d'encaissement	3'562'170.01	3'442'769.08
<b>Frais totaux</b>	<b>3'562'170.01</b>	<b>3'442'769.08</b>
<b>Taux de frais brut (par rapport à la recette totale)</b>	<b>15.27%</b>	<b>14.67%</b>

Le taux de frais brut met en relation les charges totales de la SSA avec le total des droits encaissés, tout en prenant également en considération les sommes que la SSA abandonne à des sociétés suisses tierces au titre de la perception concrète des droits soumis à la gestion collective obligatoire sur le plan opérationnel. C'est la méthode de calcul du taux de frais brut que recommandent les experts mandatés en 2015 par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle pour effectuer une analyse des coûts des sociétés de gestion de droits d'auteur suisses.

### 2.2 COMMISSIONS SUR LA PERCEPTION DES DROITS

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés définit un taux moyen des commissions (parfois aussi appelé « taux de frais net ») qui s'élève pour cette année à 12.75 % (13.06 % en 2015). La nouvelle diminution de 0.31 point (-2.37 %) est la conséquence d'une importante diminution des charges de 4.3 %. Le taux moyen des commissions a constamment diminué depuis cinq ans. Dans l'histoire de la SSA, il faut remonter à 1988 pour trouver un taux inférieur. Par ailleurs, les sociétaires de la SSA bénéficient d'une attribution sur un compte-retraite calculée sur les droits nets versés dans l'année écoulée si ceux-ci ont atteint CHF 1'000.-.

## 3 Flux financier relatif à la gestion des droits

(En francs)	2015	2016
<b>Droits perçus non encore répartis en début d'exercice</b>	<b>15'410'673.67</b>	<b>15'528'813.36</b>
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, mais pas encore encaissés au 31 décembre de l'année précédente	-257'985.82	47'534.54
Droits encaissés durant l'exercice	22'734'527.11	22'942'707.01
Commissions	-2'968'071.01	-2'926'199.78
Attribution Fonds Culturel	-1'223'264.37	-1'217'360.88
Attribution Fonds de Secours	-557'664.69	-646'137.74
Attribution Fonds de Solidarité	-17'989.18	-9'364.33
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, pas encore encaissés au 31 décembre	-47'534.54	-28'179.99
Droits payés aux membres de la société durant l'exercice	-3'862'804.62	-3'752'375.60
Droits payés aux sociétés sœurs durant l'exercice (nationales ou internationales)	-13'511'301.08	-14'552'824.71
Bons de reprises de sociétés sœurs (erreurs de versement), retenues IDA et d'impôt à la source	-169'752.61	-93'276.59
Arrondis lors des transferts - différences de change	-19.50	511.21
<b>Droits perçus non encore répartis en fin d'exercice</b>	<b>15'528'813.36</b>	<b>15'293'846.50</b>

## 4 Répartition des droits

Rubrique générale	Détail	2015 <i>en francs</i>	2016 <i>en francs</i>	% de la répartition totale	Ecart <i>en %</i>
<b>Droits de gestion collective obligatoire</b>					
autorisation répertoire dramatique	TC 1+2+3	2'574'593.18	2'826'868.98		
	TC 4+5+6+12	539'773.50	648'557.50		
	TC 7+9	142'632.46	157'015.68		
		<b>3'256'999.14</b>	<b>3'632'442.16</b>	<b>19.75 %</b>	<b>11.53 %</b>
<b>Droits de gestion collective obligatoire par délégation</b>					
audiovisuel francophone	TC 1 à 12	3'808'745.85	4'111'166.59	22.35 %	7.94 %
audiovisuel non francophone	TC 1 à 12	175'490.28	189'443.80		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	153'922.91	165'346.62		
		<b>329'413.19</b>	<b>354'790.42</b>	<b>1.93 %</b>	<b>7.70 %</b>
droits provenant du câble étranger		11'142.14	9'707.99	0.05 %	-12.87 %
		<b>4'149'301.18</b>	<b>4'475'665.00</b>		<b>7.87 %</b>
<b>Droits de gestion collective volontaire</b>					
	droits d'émission SRG SSR	5'396'339.03	5'987'630.91		
	radios et TV locales/privées	27'803.93	44'848.14		
	divers (sociétés sœurs)	12'316.20	25'346.30		
		<b>5'436'459.16</b>	<b>6'057'825.35</b>	<b>32.93 %</b>	<b>11.43 %</b>
droits de reproduction		34'218.76	16'844.88		
video on demand / Internet		28'519.46	31'372.13		
		<b>62'738.22</b>	<b>48'217.01</b>	<b>0.26 %</b>	<b>-23.15 %</b>
		<b>5'499'197.38</b>	<b>6'106'042.36</b>		<b>11.04 %</b>
<b>Droits de gestion individuelle</b>					
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	3'604'388.89	3'176'504.56		
	théâtre amateur	289'930.56	337'510.83		
		<b>3'894'319.45</b>	<b>3'514'015.39</b>	<b>19.10 %</b>	<b>-9.77 %</b>
gestion contrats individuels et divers		29'132.51	8'689.01	0.05 %	-70.17 %
		<b>3'923'451.96</b>	<b>3'522'704.40</b>		<b>-10.21 %</b>
<b>Droits provenant de l'étranger</b>		<b>639'137.67</b>	<b>658'887.73</b>	<b>3.58 %</b>	<b>3.09 %</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>17'468'087.33</b>	<b>18'395'741.65</b>	<b>100 %</b>	<b>5.31 %</b>

## Commentaires

La répartition globale des droits a augmenté de 5,31% par rapport à l'an précédent. Il s'agit là d'une conséquence logique de l'effet conjoint d'une augmentation des perceptions et d'une baisse du taux moyen de commission dans les exercices précédents. Il a été démontré que la SSA répartit très rapidement les droits encaissés.

La SSA a versé des redevances à 1'282 auteurs membres ou leurs ayants droit. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté (+1.09%). Le montant total versé s'est élevé à CHF 3'752'375.60 (-2.86%).

Elle a versé des droits à 27 sociétés étrangères établies dans 19 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Mexique, Pologne, Portugal, République tchèque, Uruguay, Venezuela). De plus, elle a réparti des droits à 3 sociétés sœurs suisses.

La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. Elle n'a pas modifié ses règles générales de répartition en 2016. Les principaux délais de répartition sont les suivants, à condition que les déclarations d'œuvres aient été reçues à temps :

- Droits d'émission SSR: 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire;
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger: à la fin du mois, à condition que l'encaissement soit intervenu avant le 20 du même mois;
- Droits de gestion collective obligatoire: au cours du second semestre de l'année suivante.

#### 4.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

##### Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2015 a été effectuée en fin d'exercice 2016, pour un total de CHF 3'439'876.– (ce montant englobe le solde des droits 2009 qui était resté non réparti). Les tarifs minutaires versés pour les exploitations liées aux diffusions des chaînes suisses ont diminué considérablement, en raison de l'augmentation des volumes minutaires à rémunérer.

La SSA a aussi procédé à la répartition de droits restés en suspens concernant des exploitations 2013, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2009.

#### 4.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

##### Œuvres audiovisuelles

En vertu de la convention de collaboration avec SUISIMAGE, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2015, effectuée en décembre 2016, CHF 3'964'395.– ont été versés aux ayants droit suisses et étrangers. 30 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. Comme à son habitude, la coordination des travaux entre la SSA et SUISIMAGE s'est déroulée de manière très efficace.

#### 4.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

##### Droits d'émission

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les deux à trois mois après le passage à l'antenne. Lorsque l'analyse de l'année complète est suffisamment avancée, la SSA détermine le tarif définitif et verse un éventuel complément.

Versé au printemps 2016 pour les diffusions 2014, ce complément était de 11.76% du tarif provisoire pour la télévision et de 14.3% pour la radio. Pour cette même période, la proportion de droits versés aux membres de la SSA est de 10.64% pour la télévision et de 12.97% pour la radio.

Le tarif provisoire concernant les premières et deuxièmes chaînes de télévision avait été augmenté pour

les diffusions 2010, incluant la rémunération au titre de la télévision de rattrapage. Ce même tarif provisoire a ensuite été maintenu jusqu'en 2016. Quelques droits restés en suspens pour des diffusions des années antérieures ont également été réglés.

Il y a une nette augmentation des droits d'émission répartis pour la SSR (+10.96%), qui découle principalement d'une accélération des répartitions par rapport au moment de la diffusion, ainsi qu'à une augmentation du volume d'utilisation global.

Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés interviennent dans l'année qui suit les diffusions, sous la forme d'un seul versement. Nous notons une forte augmentation en raison de décalages (irrégularité dans la réception des données nécessaires à la répartition).

Bien que les sommes restent très modestes, la SSA eu la satisfaction de procéder à une première répartition des droits de vidéo à la demande d'opérateurs privés.

#### 4.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

##### Droits de représentation

Conséquence logique de la baisse des perceptions, les droits répartis ont baissé de 9.77%. La proportion des droits versés aux membres de la SSA est stable (36%, -1 point). Fait réjouissant, en théâtre professionnel, les œuvres créées par des auteurs membres de la SSA dominent le classement des œuvres générant les plus importantes sommes. Ils sont également très présents dans le « Top 10 » du théâtre amateur.

Par genre, ce sont le théâtre de texte (accompagné de musique ou non) et les spectacles d'humour qui génèrent le plus de recettes, suivis par les spectacles dramatico-musicaux et les œuvres chorégraphiques.

#### 4.5 DROITS EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

636 membres de la SSA (25 de plus qu'en 2015) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger. Les droits de représentation et les droits d'émission, provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et de Belgique représentent leurs sources de revenus les plus importantes. Au total, les droits répartis provenaient de 19 pays différents, soit 2 de moins qu'en 2015: Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie, Slovaquie, Uruguay.



# 5 Relations extérieures

## 5.1 SOCIÉTÉS SŒURS SUISSES

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun : tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives et affaires internationales.

Sont des fruits de cette collaboration :

- l'action politique sous la dénomination «Swisscopyright» ;
- le site [www.swisscopyright.ch](http://www.swisscopyright.ch) est régulièrement actualisé ;
- le programme de sensibilisation des adolescents «Respect copyright», qui permet aux élèves d'établissements scolaires de bénéficier d'une représentation réunissant un animateur et un artiste ;
- la collaboration avec l'association «La Lanterne Magique» pour l'introduction aux notions de propriété intellectuelle et d'auteur, de manière simple et adaptée au jeune public dans 74 villes suisses.

De plus, plusieurs groupes de travail spécifiques ont travaillé dans différents domaines, notamment les évolutions technologiques et la révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA). Il s'agit partiellement de la mise en œuvre de la stratégie commune 2020 décidée en 2013 par les sociétés de gestion suisses. L'étroite collaboration entre la SSA et SUISSIMAGE s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières des directions, ainsi que des rencontres entre collaborateurs impliqués dans la gestion des droits. Les deux sociétés organisent en commun leur présence lors des festivals de Soleure et de Locarno. La collaboration s'étend également aux fonds culturels. Sur le plan international, la pratique de signature des contrats tripartites entre la SSA, SUISSIMAGE et les sociétés représentant le répertoire audiovisuel s'est poursuivie. Enfin, le comité de coordination comportant des délégués des conseils d'administration et des directions, s'est également réuni.

## 5.2 AUTRES ORGANISATIONS SUISSES

La SSA est membre ou soutient de nombreuses organisations suisses, parmi lesquelles il convient de mentionner la publication juridique *SIC!*, le Forum Suisse pour le Droit de la Communication, *Ciné-Bulletin*, *Culture EnJeu*, Cinésuisse (Association faitière de la branche suisse du cinéma et de l'audiovisuel), Médias Pour Tous, SAFE (Association suisse de lutte

contre la piraterie), ALAI Suisse (Association Littéraire et Artistique Internationale), l'Alliance suisse contre le piratage sur Internet ; la participation à d'autres organisations est mentionnée dans le chapitre consacré au Fonds Culturel. En outre, la SSA est représentée au conseil de fondation de FOCAL. SUISSECULTURE, dont la SSA fait partie, a poursuivi son engagement en faveur des créateurs, notamment à l'égard des autorités et du monde politique. Elle a continué d'orchestrer les voix des artistes dans le cadre des travaux concernant la révision de la LDA et les médias du service public.

Membre fondateur aux côtés de SUISSIMAGE et de SWISSPERFORM, la SSA a continué à suivre les travaux de l'association ISAN Berne, créée en 2004 et ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro standardisé au plan international appelé «International Standard Audiovisual Number». La SSA a perpétué et renforcé ses relations avec plusieurs associations professionnelles dans les domaines audiovisuel, scénique et littéraire.

## 5.3 AFFAIRES PUBLIQUES

Sous l'égide de SWISSCOPYRIGHT, les cinq sociétés de gestion de droits d'auteur suisses ont poursuivi leurs travaux en vue de la révision de la Loi sur le droit d'auteur dont la consultation a été ouverte le 11 décembre 2015. Au début de l'été, il était clair que l'avant-projet n'avait pas trouvé grâce aux yeux des quelque 1'200 entités qui ont pris position, mais pour des raisons très divergentes. La Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, en charge du dossier, a re-convoqué l'AGUR – un groupe de travail ad hoc comprenant les artistes, les consommateurs, l'administration fédérale, les producteurs et les utilisateurs de droits, auquel on a adjoint cette fois-ci les prestataires Internet - pour se pencher une nouvelle fois sur cette révision.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous nous réjouissons que ce groupe ait pu trouver un compromis prévoyant notamment l'introduction d'un droit à rémunération inaliénable dans le domaine de la vidéo à la demande en faveur des auteurs et des interprètes de l'audiovisuel. Il s'agit de la principale revendication de la SSA dans le cadre de cette révision, dont on espère qu'elle rétablisse une certaine équité dans l'économie numérique. Par ailleurs, les mesures de quasi-étatisation des sociétés de gestion suisses que comportait l'avant-projet ne semblent plus à l'ordre du jour.

SWISSCOPYRIGHT édite désormais une lettre de session destinée aux parlementaires et a organisé, pour la seconde fois, un « petit-déjeuner parlementaire » qui est l'occasion d'informer les députés à l'Assemblée fédérale sur ses activités et ses positions. Plusieurs interventions parlementaires préjudiciables à la cause des auteurs ont été déposées. Elles ne manqueront pas d'occuper SWISSCOPYRIGHT au cours de 2017.

La SSA s'est engagée dans l'association Médias Pour Tous qui défend les médias au service du bien commun.

Enfin, la SSA s'est positionnée en faveur de la révision de la Loi sur la radio et la télévision (LRTV) que le peuple suisse a acceptée de justesse en votation au mois de juin 2015.

#### 5.4 RELATIONS INTERNATIONALES

##### CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs)

La CISAC regroupe 239 sociétés de droits d'auteur dans 123 pays sur tous les continents, représentant tous les répertoires (musique, dramatique, audiovisuel, littéraire ainsi que les arts graphiques et plastiques). La SSA a participé aux réunions et conférences suivantes :

- Le Comité européen de la CISAC qui traite principalement des évolutions juridiques en Europe ;
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CTDLV) qui s'est notamment consacrée au perfectionnement des outils techniques indispensables à l'efficacité des sociétés, au statut des mémoires virtuelles louées (Net-PVR), au marché de la vidéo à la demande et les récentes propositions de la Commission européenne ;
- Le Comité technique « Médias » dédié aux débats techniques liés aux répartitions et perceptions dans ce domaine ;
- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel.

« Writers & Directors Worldwide », le Conseil international des auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels de la CISAC, continue son combat pour améliorer la condition des auteurs sur le plan mondial et a remporté ses premiers succès concrets.

Le directeur de la SSA accomplit un mandat de suppléant au Comité des systèmes de l'information (ISC) et fait partie du nouveau Conseil consultatif restreint de sept sociétés du Comité régional européen de la CISAC. Il poursuit également ses activités au Comité exécutif de la CTDLV.

#### 5.5 AFFAIRES EUROPÉENNES

La SAA (Société des Auteurs Audiovisuels), qui regroupe 29 sociétés de gestion collective (dont la SSA) représentant plus de 120'000 scénaristes et réalisateurs européens de 22 pays, a pour but de faire valoir les intérêts de ces auteurs auprès des instances de l'Union européenne. En son sein, les sociétés peuvent échanger au sujet de la politique générale et les stratégies de communication. La SAA les met en œuvre sur le plan de la politique européenne. L'introduction paneuropéenne d'un droit à rémunération inaliénable au profit des auteurs d'œuvres audiovisuelles est sa principale revendication qui a fait l'objet d'une publication et d'une vidéo. La SAA regrette qu'elle n'ait pas été entendue dans les différentes manœuvres législatives en 2016. Elle a travaillé de manière intense sur les projets de réforme du droit d'auteur initié par la Commission européenne et suit les processus législatifs. Parmi les dossiers les plus importants figure celui de la portabilité, c'est-à-dire l'accès à un abonnement de contenus audiovisuels lorsqu'un résident européen se trouve temporairement dans un autre pays membre de l'UE.

Par ailleurs, un projet de directive concernant le droit d'auteur a été publié en septembre 2016. Il contient notamment un mécanisme censé favoriser la transparence et l'équité dans l'exécution des contrats d'auteur une fois que l'œuvre est en exploitation. Les plateformes Internet voient leur responsabilité en matière de droit d'auteur augmenter et, par le biais d'une réglementation spécifique, les contenus mis en ligne par un diffuseur de service public devraient également être disponibles dans tous les pays membres de l'UE.

La SAA travaille aussi souvent que possible en commun avec les associations faïtières européennes des scénaristes (FSE) et réalisateurs (FERA), ainsi que d'autres associations qui défendent les intérêts des artistes.

# 6 Membres

## 6.1 ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2016, l'effectif des membres de la société est de 2'999 auteurs et ayants droit. La SSA a enregistré 143 nouvelles adhésions et 23 révocations de mandats de gestion (démissions comprises).

La SSA déplore les décès de MM. Raymond Burki, Dimitri, Léon Francioli, Gérard Friedly Valbert, Pierre-Pascal Rossi et Nicolai Schlup.

## 6.2 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

Les membres ont déclaré 1'595 œuvres au répertoire de la SSA, soit 111 œuvres de moins que l'an précédent (-6,5%).

## 6.3 SERVICES AUX MEMBRES

En plus de la gestion des droits, la SSA propose de nombreuses prestations à ses membres, dont :

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- Fonds de Secours (prévoyance retraite) et de Solidarité
- publication du *Journal de la SSA* (trois fois par an), nouvelle formule en 2016
- *Infolettre* la newsletter trimestrielle (français/allemand), ainsi que la page Facebook (multilingue)
- carte de membre donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- usage gratuit de la salle multifonction « Michel Soutter » ainsi que de la salle de conférence
- contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisuel Number) pour leurs œuvres audiovisuelles
- service de dépôt de manuscrits (gratuit pour les membres)
- avances sur droits



# 7 Les fonds

## 7.1 FONDS DE SOLIDARITÉ

**Ce fonds vient en aide aux membres qui se trouvent dans des difficultés financières par des prêts ou des dons.**

En 2016, 4 membres ont reçu un don et 2 membres ont bénéficié d'un prêt pour un montant total de CHF 26'000.-. Il faut remonter à 2004 pour avoir une telle contribution du fonds à ses membres en difficulté. Au 31 décembre, 8 membres doivent encore rembourser le fonds pour un montant total de CHF 36'186.50. Par ailleurs, le Conseil a modifié le règlement pour faire en sorte que le fonds puisse être utilisé pour couvrir des droits d'auteur que la société n'aurait pas pu percevoir et ce pour autant que le ou les auteurs prétérités se retrouvent dans une situation de précarité.

## 7.2 FONDATION DE PRÉVOYANCE « FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) »

**La Fondation a pour but de réaliser une prévoyance retraite et décès pour les auteurs sociétaires.**

L'Assemblée générale de la SSA de juin 2016 a fixé à 3.45 % le taux attribué au Fonds de Secours sur la retenue générale de 10 % pour les fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de CHF 586'137.74 (soit CHF 646'137.74 moins la participation aux frais de la SSA de CHF 60'000.-) a été attribuée à la fondation. Le taux de 15 % a été reconduit pour calculer les primes uniques au titre des prestations de vieillesse. En 2016, 394 auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique. Dans le cadre des mesures transitoires, 16 rentes ont été payées. Au 31 décembre 2016, la fondation gérait 719 comptes nominatifs.

L'intérêt de rémunération des capitaux s'est élevé à 0.75 % en 2016. Les participations aux excédents d'assurance attribuées en début d'année au bénéfice de la prévoyance des assurés correspondaient à 0.47 % des avoirs vieillesse. Ces derniers ont donc été rémunérés au total à 1.22 %.

Le Conseil de Fondation s'est réuni une fois, au mois d'avril. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques et apporté quelques modifications au règlement. Désormais, pour bénéficier des prestations de la Fondation, il suffit d'avoir souscrit un contrat de sociétaire avec la SSA depuis au moins un an (auparavant cinq ans), le revenu assuré est limité à CHF 200'000.- (avant CHF 100'000.-) et le chiffre 4.4 relatif à la rente pour concubin/e a été ajouté à l'article 9.

Les mandats arrivant à échéance en juin 2016 de Mme Emanuelle Delle Piane, MM. Jean-Marie Chataignier et Vincent Kücholl ont été renouvelés par l'AG de la SSA pour 3 ans et ceux de M<sup>e</sup> Philippe Zoelly, Président, et Mme Christiane Kolla Barnes ont été renouvelés par le Conseil d'Administration de la SSA pour 3 ans. M. Vincent Kücholl a été nommé Vice-Président par le Conseil de Fondation et M. Patrick Willy Secrétaire. Au 31 décembre 2016 le Conseil de Fondation se composait de M<sup>e</sup> Philippe Zoelly – Président, M. Vincent Kücholl – Vice-Président, M. Patrick Willy – Secrétaire, Mmes Emanuelle Delle Piane, Christiane Kolla Barnes, Emmanuelle de Riedmatten et M. Jean-Marie Chataignier – Membres.

## 7.3 FONDS CULTUREL

**475 auteurs ont participé à ses concours et actions dont 116 ont reçu un soutien. De plus, 9 prix ont été accordés dans les principaux festivals de films en Suisse. Le montant total des dépenses du Fonds Culturel, y compris celles des frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de CHF 1'307'260.53.**

### SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE L'AUDIOVISUEL

**Bourses SSA 2016 pour l'écriture de scénarios de longs métrages de fiction (cinéma)**

19 projets de scénarios de longs métrages de fiction ont été proposés au concours. Le jury international a attribué quatre bourses de CHF 30'000.- chacune.

**Bourses SSA 2016 pour l'écriture de scénarios de premiers longs métrages de fiction (cinéma)**

En 2016, la SSA a créé une nouvelle action de soutien à l'écriture de scénarios d'un premier long métrage de fiction d'un réalisateur émergent. Pour sa première édition, cette nouvelle action a remporté un important succès avec 67 projets proposés au concours. Le jury international a attribué trois bourses de CHF 20'000.- chacune.

**Bourses SSA 2016 pour le développement de films documentaires (long métrages cinéma et télévision)**

26 projets de films documentaires destinés au cinéma ou à la télévision ont été proposés au concours. Le jury international a attribué quatre bourses de CHF 25'000.- chacune.

### **Atelier Grand Nord (Québec, 2016)**

Cet atelier réunit une douzaine de scénaristes francophones qui travaillent sur l'écriture de longs métrages de fiction et sept scénaristes consultants. Il consiste en des rencontres individuelles et discussions collectives entre scénaristes et consultants. La participation suisse (CHF 11'800.–) est prise en charge par la SSA et FOCAL à part égale.

### **Prix SSA / SUISSIMAGE dans les festivals de cinéma 2016**

Les Fonds culturels de la SSA et de SUISSIMAGE ont financé, à parts égales, des prix dans les festivals suivants :

#### **Journées de Soleure**

Prix de la relève pour le meilleur court métrage dans la section Upcoming Talents: CHF 15'000.–

Prix du public pour les trois meilleurs films d'animation suisses: CHF 10'000.–

#### **Festival Visions du Réel – Nyon**

Prix spécial du jury pour le film suisse le plus innovant, toutes sections confondues: CHF 10'000.–

#### **Festival International du Film Fantastique – Neuchâtel**

Prix du meilleur court métrage fantastique suisse: CHF 10'000.–

#### **Festival international du court métrage – Winterthour**

Prix du meilleur court métrage suisse: CHF 10'000.–

#### **Festival du film d'animation Fantoche – Baden**

Prix « Best Swiss »: CHF 10'000.–

#### **Festival International de Films – Fribourg**

Prix spécial du jury international: CHF 10'000.–

### **Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation (2016)**

La SSA et SUISSIMAGE ont mis sur pied ce programme commun visant à soutenir la phase dite de développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation par un soutien d'un montant global de CHF 500'000.– répartis sur 3 ans, à raison de dix soutiens de CHF 50'000.– chacun. Ce programme a été prolongé pour 2 ans (2016-2017) à raison de huit soutiens de CHF 50'000.– chacun durant cette période. En 2016, le jury international a examiné les 15 dossiers soumis au concours et a attribué trois soutiens de CHF 50'000.– chacun.

### **Fonds de production télévisuelle Sàrl**

Il a été créé par SWISSPERFORM, SUISSIMAGE et la SSA pour soutenir la production d'œuvres de fiction et de documentaire destinées exclusivement à la télévision. Participation de la SSA en 2016: CHF 100'000.–.

## **SOUTIEN AUX CRÉATEURS DE LA SCÈNE**

### **TEXTES – EN – SCÈNES 2016/2017**

#### **Atelier d'auteurs en résidences, 7<sup>e</sup> édition**

L'atelier Textes-en-Scènes est financé par la SSA, Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros, la Loterie Romande, la Fondation Ernst Göhner et la Fondation Jan Michalski, sans compter les apports en nature et en industrie par les deux théâtres porteurs du projet qui sont, pour les éditions de 2014 et 2016, le théâtre l'Arsenic Lausanne (Sandrine Kuster) et St-Gervais – Le Théâtre, Genève (Philippe Macasdar). Le jury 2016 a choisi les 4 lauréats suivants parmi 16 candidatures: Latifa Djerbi (Genève), Karelle Ménine (Genève), Attilio Sandro Palese (Genève) et Adrien Rupp (Lausanne). Ces auteurs développent leur écriture dramatique en résidence de septembre 2016 à mai 2017. Le résultat de leur travail fera l'objet d'une présentation publique en juin 2017. Chaque auteur est au bénéfice d'une bourse de CHF 12'000.–. Ils travaillent sous la supervision de Pierre-Louis Chantre, chef de projet. De plus, chaque auteur a choisi un dramaturge qu'il rencontre en sessions individuelles. Les auteurs accompagnateurs sont respectivement Ahmed Madani (France), Sonia Chiambretto (France), Jean-Paul Wenzel (France) et Anja Hilling (Allemagne). L'une des quatre pièces issues de l'atelier sera produite par le théâtre St-Gervais et recevra un soutien à la production de CHF 20'000.– de la part de Pro Helvetia, les autres lauréats introduiront une demande de soutien à Pro Helvetia lors d'une création. Cette opération biennale nécessite un budget global de CHF 255'000.– (plus les apports des deux théâtres); le Fonds Culturel de la SSA y consacre CHF 40'000.– répartis sur deux ans (2015 et 2016) et en assume la coordination et le secrétariat. Toutes les pièces issues du précédent atelier TEXTES-en-SCÈNES 2014 – *Mon Chien-Dieu* de Douna Loup, *La Mélopée du Petit Barbare* de Julien Mages, *Jackson Bay* de Stéphanie Blanchoud et *La Grève des Becs* de Camille Rebetez – ont été créées et publiées en 2016 ou 2017.

#### **« Réseau international SSA »**

#### **Promotion des auteurs sociétaires de la SSA et de leurs œuvres à l'étranger (2016)**

Le Fonds Culturel a créé ce Réseau avec des théâtres et festivals de choix dans le but de contribuer activement à la promotion et au rayonnement international des auteurs sociétaires de la SSA. Les pays pris en considération sont la France, la Belgique, le Luxembourg, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Pologne et le Québec. A fin 2016, le Réseau comptait 27 structures; la liste est constamment en voie d'élargissement. Durant l'année 2016, neuf soutiens ont été accordés (sur base de requêtes et selon décisions de la Commission Scène de la SSA) pour un montant total d'environ CHF 44'000.–.

### **Soutiens SSA 2016 à la promotion internationale de spectacles d'auteurs sociétaires**

Dans le but d'étendre la notoriété internationale d'auteurs sociétaires, la SSA, en collaboration avec la CORODIS (Commission Romande de Diffusion des Spectacles), soutient la promotion de spectacles en tournée à l'étranger s'il s'agit d'une œuvre d'un auteur membre de la SSA. Les décisions d'attribution des soutiens SSA ainsi que leurs montants appartiennent aux commissions de la CORODIS. En 2016, elle a pu soutenir à travers ce fonds 2 spectacles avec un montant de CHF 10'300.-.

### **Soutiens SSA 2016 à la commande d'écriture dramatique**

Prise en charge jusqu'à 50% de la rémunération de commande de l'auteur par des compagnies ou des théâtres producteurs. En 2016, le Fonds Culturel a soutenu 19 projets d'écriture dramatique pour un montant total de CHF 103'000.-.

### **Aides SSA 2016 à l'édition d'œuvres théâtrales**

Soutien de l'édition d'œuvres théâtrales d'auteurs sociétaires avec CHF 2'000.- par publication. En 2016, quatre soutiens ont été accordés pour un montant total de CHF 8'000.-.

### **Bourses SSA 2016 pour la traduction de pièces de théâtre**

En 2016, un soutien a été accordé pour un montant total de CHF 2'000.-.

### **Prix SSA 2016 de l'humour**

Le prix, doté de CHF 20'000.-, est attribué par un jury aux auteurs du meilleur spectacle de la saison 2015-16 (mai 2015 à mai 2016). La proclamation a eu lieu au Théâtre de Beausobre, Morges, dans le cadre du festival Morges-sous-Rire en juin 2016.

### **Soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour**

En 2016, la SSA a décidé d'encourager le développement et l'écriture de spectacles d'humour originaux d'auteurs émergents en leur offrant un soutien à l'écriture et les services d'un accompagnateur durant la période d'écriture. 17 projets ont été proposés au concours. Le jury a attribué trois bourses de CHF 6'000.- chacune.

### **Soutien aux humoristes suisses en Avignon-Festival OFF**

Cette nouvelle action a vu le jour en 2016 dans le but d'octroyer un soutien financier à la présence d'un spectacle d'humour suisse au Festival Off d'Avignon. Parmi les 8 projets reçus, le jury a attribué une bourse de CHF 8'000.-.

### **Bourses SSA 2016 pour la composition musicale dramatico-lyrique et la musique de scène**

En 2016, le jury a attribué dix-neuf bourses entre CHF 2'000.- et CHF 10'000.- pour soutenir la création originale de musique destinée à la scène. Le montant global des attributions s'est élevé à CHF 77'000.-.

### **Bourses SSA 2016 pour la création chorégraphique**

Le jury a examiné les 26 projets soumis au concours et a attribué les sept bourses en lice pour un montant total de CHF 80'000.-.

### **Concours radiophonique « GULLIVER »**

En 2016, la SSA a poursuivi sa collaboration dans un programme francophone qui a pour objectif de permettre aux auteurs d'écrire, en langue française, des œuvres originales de fiction ou relevant d'une écriture du réel (documentaire) destinées à la radiodiffusion. 180 projets, dont 13 suisses, ont participé à ce concours. Malheureusement aucun auteur suisse n'a été retenu parmi les 15 lauréats. La participation financière de la SSA s'est élevée à 4'375 euros.

### **Bourses SSA – FARS 2016 pour les auteurs des Arts de la Rue**

En partenariat avec la Fédération des Arts de la Rue Suisses (FARS), la SSA attribue annuellement deux bourses destinées aux auteurs des arts de la rue, afin de favoriser la création de spectacles de rue originaux. Parmi 11 projets soumis au concours, le jury a attribué deux bourses d'un montant total de CHF 12'000.-.

### **Soutien annuel à la FSSTA**

La FSSTA (Fédération Suisse des Sociétés de Théâtre Amateur) a reçu comme chaque année un soutien de CHF 5'000.-. De plus, les troupes de théâtre amateur membres de la FSSTA obtiennent, sur demande, un soutien à la création ou à la tournée. En 2016, au total CHF 5'800.- ont été versés à huit troupes.

### **Cotisations 2016**

Le Fonds Culturel a pris en charge les cotisations annuelles pour les organisations suivantes: Suisseculture, Memoria, Fondation du Festival del film Locarno, Suisse Théâtre ITI, Les amis de la Cinémathèque Suisse, Fonction Cinéma, Cinésuisse, Coalition pour la diversité culturelle et Association ProCirque, KTV, Société Suisse du Théâtre. Montant total: CHF 10'930.-. Il a également accordé une contribution à la revue professionnelle *Ciné-Bulletin* et au programme de soutien aux artistes en difficulté de Suisseculture Sociale.

### **Frais de jury**

Pour toutes les actions de l'année 2016, CHF 72'251.- ont été nécessaires pour couvrir les frais des jurys (honoraires ou salaires, charges sociales, frais de déplacement et de séjour).

### **Actions extérieures**

Par ailleurs, les Commissions Scène et Audiovisuelle ont répondu favorablement à 17 demandes extérieures pour un montant total, en 2016, de CHF 135'400.-.

Retrouvez tous les noms des lauréats, les projets soutenus et les montants attribués sous [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch), rubrique « Action culturelle »

# 8 Organisation

## 8.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convoquée au Théâtre Kléber-Méleau TKM de Renens pour la première fois un vendredi soir, l'assemblée a plébiscité les comptes 2015, les meilleurs de l'histoire de notre coopérative. Les membres ont été mis en garde sur certains aspects de la révision en cours de la LDA concernant l'autonomie et l'indépendance de notre gouvernance. Manon Pulver (scène) a été élue au Conseil d'Administration afin de renforcer la représentativité féminine et genevoise en son sein. Une conférence passionnante de Frédéric Martel, journaliste et écrivain français, sur les mutations dans la consommation culturelle à l'ère du numérique a conclu (et captivé) l'assemblée.

## 8.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de ses 4 séances annuelles, ce sont avant tout les enjeux autour de la révision sur la Loi sur le droit d'auteur (LDA) qui ont occupé le Conseil d'Administration en 2016. La mouture actuelle de la loi date de 2007 et, à l'ère du tout numérique, nos attentes sont nombreuses pour que cette révision renforce les droits des auteurs dans le cadre des nouvelles exploitations en ligne, tout en écartant un contrôle inopportun sur la gestion de notre coopérative. En fin 2016, ce second objectif semble atteint alors que le premier semble compromis.

Enfin, le dernier trimestre a particulièrement mis à mal notre gouvernance avec 3 présidents qui ont dû s'absenter en même temps pour raisons de santé. Une situation qui a permis de tester avec succès l'efficacité des suppléances.

## Au 31 décembre 2016 :

Denis RABAGLIA – Président	●	● P	●
Fabienne BERGER		●	
Fulvio BERNASCONI	●		
Christophe BUGNON		●	●
Louis CRELIER		●	
Anne DELUZ	● P		●
Zoltan HORVATH – Vice-Président	●		●
Antoine JACCOUD		●	●
Charles LOMBARD		●	
Gérard MERMET	●		
Marielle PINSARD		●	
Manon PULVER		●	
Emmanuelle de RIEDMATTEN	●		●
Yves ROBERT		● P	●
M <sup>e</sup> Philippe ZOELLY	●		●

## Commissions :

- Audiovisuelle
- Scène
- P Président(e)
- Communication
- Bureau

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises et les Commissions du Conseil (Audiovisuelle, Scène, Communication) ont tenu 12 séances. Quant au Bureau, il s'est réuni 6 fois.

## 8.3 RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 8.3.1. Commission Audiovisuelle

La commission s'est réunie 4 fois en 2016. Elle a poursuivi sa réflexion sur la politique contractuelle ce qui a mené à l'établissement d'un contrat modèle pour les documentaires. De nouvelles actions culturelles ont vu le jour : une action ponctuelle, en collaboration avec le canton du Tessin et la RSI, soutenant spécifiquement scénaristes et réalisateurs de documentaires et fiction tessinois, ainsi qu'une nouvelle bourse pour premiers longs métrages de fiction qui a eu un succès retentissant. En accord avec la Fondation culturelle SUISSIMAGE, il a été décidé d'ouvrir le soutien au développement créatif aux aspects transmedia des projets soumis. Elle a échangé sur les utilisations web-only et sur les enjeux de l'accès gratuit aux œuvres.

### 8.3.2. Commission Scène

Composée d'auteurs représentant les différents répertoires de la scène, la commission a siégé à 5 reprises durant l'année 2016, soit quatre séances ordinaires, ainsi qu'une séance extraordinaire consacrée au bilan des actions culturelles menées depuis 2012 et à une réflexion sur les enjeux stratégiques. Elle a suivi le traitement des différentes actions placées sous sa responsabilité et a continué son travail visant à leurs améliorations, notamment par l'adaptation des règlements. Elle a mené l'évaluation et le suivi du soutien à la commande d'écriture dramatique sur l'expertise des dossiers soumis. Elle s'est encore prononcée sur de nombreuses demandes extérieures. Le soutien pour les auteurs des arts du spectacle avec la KTV ATP (Association artistes – théâtres – promotion, Suisse) a été finalisé avec l'ensemble des partenaires ouvrant la voie à une première édition en 2017. D'autre part, la Commission Scène a poursuivi son travail habituel concernant la gestion, avec entre autres, l'analyse statistique des perceptions scène, diverses questions de fond et d'usages concernant la pratique du métier d'auteur en regard des différents partenaires: producteurs, utilisateurs ou distributeurs.

### 8.3.3. Commission Communication

Après avoir décidé en 2015 de changer de formule éditoriale pour sa publication papier, la Commission Communication s'est attelée lors de ses 3 séances annuelles au premier et deuxième numéro du nouvellement intitulé *Journal de la SSA*. Celui-ci est construit en deux parties: NOS DROITS, placé directement sous la responsabilité éditoriale du Directeur et de son équipe, et NOS METIERS, relevant de la compétence éditoriale de la commission et de son Président. Après deux numéros, il apparaît clairement que le nouveau format – large et coloré – condense de manière optimale les possibilités d'informer nos membres et partenaires, tout en réservant un espace pour explorer nos pratiques professionnelles d'auteurs.

## 8.4 DIRECTION

Jürg RUCHTI	Directeur
Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint

## 8.5 ORGANE DE RÉVISION

ALBER & ROLLE, Experts-comptables Associés S.A., Genève





## 8.6 PERSONNEL

Au 31 décembre 2016, l'effectif total s'élève à 17,8 postes ou 22 personnes. L'augmentation de l'effectif entre décembre 2015 et décembre 2016, soit +0.20 poste à plein temps, est liée à une suppléance partielle durant un congé maternité.

### Mutations entre le 1er mai 2016 et le 1er avril 2017:

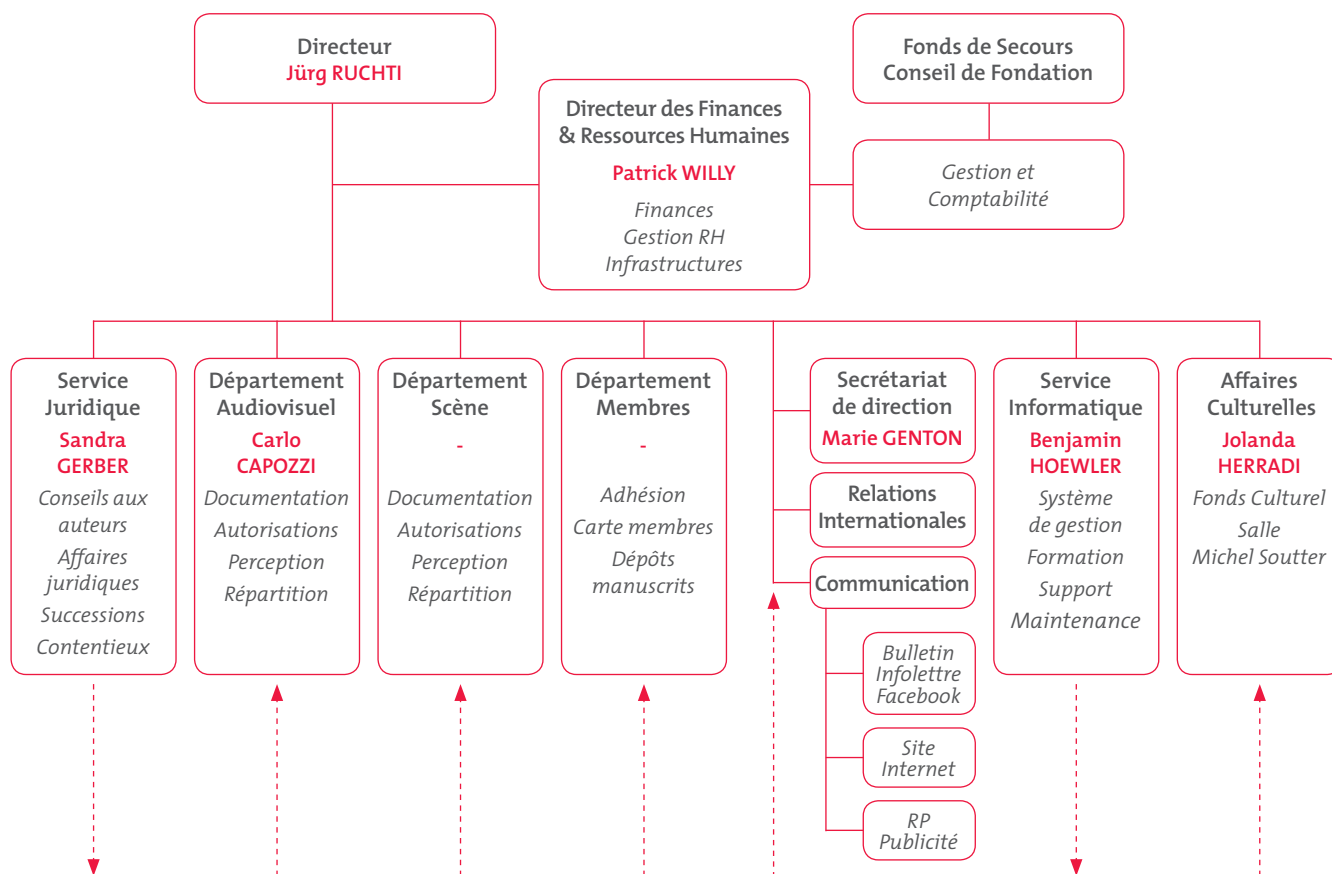
Karin Klaus-Menétrey, secrétaire de direction, a cessé son activité en juillet 2016. Ses tâches ont été réparties entre différents collaborateurs jusqu'à fin février 2017. Dès le 1er mars 2017, la fonction est assumée par Marie Genton dont le taux d'activité a été augmenté en conséquence.

Ricardo ALMEIDA	Départements Finances, Ressources Humaines et Fonds de Secours
Anne-Laure BAGUTTI	Service Juridique
Patricia BEAUVERD	Département Scène
Marinella BERTELLI	Département Audiovisuel
Cécile BUCLIN	Département Scène
David BUSSET	Affaires Culturelles, salle Michel Soutter et dépôts de manuscrits
Carlo CAPOZZI	Responsable du Département Audiovisuel, coordination documentation pour les membres, site Internet et publicité

Olivia DUMONT	Réception, administration générale et comptabilité
Rosalba FERREIRO	Département Audiovisuel
Marie GENTON	Secrétaire de direction, administration générale, Départements Audiovisuel et Membres, Service Informatique
Sandra GERBER	Responsable du Service Juridique
Laurette HEINE CICCIO	Département Audiovisuel
Jolanda HERRADI	Déléguée aux Affaires Culturelles
Benjamin HOEWLER	Responsable Service Informatique
Nathalie JAYET	Département Audiovisuel, communication, secrétariat du Conseil d'Administration
Simone LIENHARD	Département Audiovisuel
Magali MEYLAN	Département Scène
Geneviève NOSEDA	Secrétariat Ressources Humaines et administration générale
Jürg RUCHTI	Directeur
Manuele SARACINO	Département Scène
Tiziana TRAVERSO	Département Scène
Patrick WILLY	Directeur des Finances et Ressources Humaines, avec fonction de Directeur adjoint, Fonds de Secours

## 8.7 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION (situation au 1<sup>er</sup> mars 2017)

-----> Fonction de support



# 9 Rapport de l'organe de révision

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la SOCIETE SUISSE DES AUTEURS, SOCIETE COOPERATIVE, Lausanne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres, tableau des immobilisations et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR [8]) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 28 février 2017

L'organe de révision

**ALBER & ROLLE**

Experts-comptables Associés S.A.

**Jean-Charles VITALI**

Expert-réviseur agréé

Réviseur responsable

**Frédéric CROCHET**

Expert-réviseur agréé

Annexes: Comptes annuels comprenant: Bilan au 31 décembre 2016 d'un total actif de CHF 16'691'131.12 / Compte de pertes et profits présentant un bénéfice de CHF 583.97 / Tableau des immobilisations / Tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres / Annexe au bilan au 31 décembre 2016



# 10 Bilan & comptes

## 10.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF	2015	2016
	CHF	CHF
<b>Actif circulant</b>		
1 Liquidités et placements bancaires	16'058'762.30	14'253'177.55
2 Débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	799'716.39	1'925'744.79
3 Créances à court terme droits d'auteur	2'421.55	12'782.98
Impôt anticipé	942.70	813.70
4 Débiteurs assurances sociales	23'248.95	329'653.40
5 Comptes de régularisation actif	113'424.30	84'671.90
<b>Total actif circulant</b>	<b>16'998'516.19</b>	<b>16'606'844.32</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
6 Participations	0.00	0.00
7 Immobilisations corporelles	92'385.50	71'822.45
8 Immobilisations incorporelles	48'602.60	12'464.35
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>140'988.10</b>	<b>84'286.80</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>17'139'504.29</b>	<b>16'691'131.12</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	CHF	CHF
<b>Engagements à court terme</b>		
9 Droits d'auteur à répartir	15'528'813.36	15'293'846.50
10 Droits d'auteur à payer	16'960.93	34'726.87
11 Réserve pour droits à répartir	0.00	0.00
12 Fonds culturel	1'287'244.04	1'128'908.54
13 Fonds de solidarité	131'162.98	108'740.83
14 Autres dettes à court terme	17'664.69	16'137.74
Impôt à la source	11'001.45	7'892.64
Créanciers assurances sociales	0.00	0.00
15 Comptes de régularisation passif	133'589.75	87'226.94
<b>Total engagements à court terme</b>	<b>17'126'437.20</b>	<b>16'677'480.06</b>
<b>Fonds propres</b>		
Résultat reporté	12'908.04	13'067.09
Résultat de l'exercice	159.05	583.97
<b>Total fonds propres</b>	<b>13'067.09</b>	<b>13'651.06</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>17'139'504.29</b>	<b>16'691'131.12</b>

## 10.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2016

PRODUITS D'EXPLOITATION		2015	2016
		CHF	CHF
16	<b>Produit net de la perception des droits</b>		
	• de gestion collective obligatoire	588'595.36	628'974.20
	• de gestion collective obligatoire par délégation	392'204.37	391'759.10
	• de gestion collective volontaire	1'085'474.75	1'092'187.56
	• de gestion individuelle	901'796.53	813'278.92
	Total produit net de la perception des droits	2'968'071.01	2'926'199.78
17	<b>Autres produits d'exploitation</b>	317'333.55	322'742.45
	Total autres produits d'exploitation	317'333.55	322'742.45
	<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>3'285'404.56</b>	<b>3'248'942.23</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES</b>			
18	Charges de personnel	-2'131'384.95	-2'138'200.10
19	Conseil d'Administration	-187'029.35	-190'289.10
20	Autres charges administratives	-973'455.48	-856'366.62
	Amortissements des immobilisations corporelles	-43'922.74	-38'942.75
	Amortissements des immobilisations incorporelles	-45'427.70	-36'138.25
	<b>Total des charges administratives</b>	<b>-3'381'220.22</b>	<b>-3'259'936.82</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-95'815.66</b>	<b>-10'994.59</b>
	Produits financiers	2'958.97	3'250.65
	Frais financiers	-4'677.63	-4'241.24
	<b>Résultat financier</b>	<b>-1'718.66</b>	<b>-990.59</b>
<b>RÉSULTAT ORDINAIRE</b>		<b>-97'534.32</b>	<b>-11'985.18</b>
21	Produits exceptionnels	122'765.42	12'620.20
22	Charges exceptionnelles	-25'000.00	0.00
	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>97'765.42</b>	<b>12'620.20</b>
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS</b>		<b>231.10</b>	<b>635.02</b>
	Impôts	-72.05	-51.05
<b>BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>		<b>159.05</b>	<b>583.97</b>

## 10.3 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	2015	2016
	CHF	CHF
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	12'908.04	13'067.09
Bénéfice de l'exercice	159.05	583.97
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>13'067.09</b>	<b>13'651.06</b>

## 10.4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016

	MOBILIER ET AGENCEMENT DE BUREAU	MACHINES DE BUREAU	SALLE MULTI- FONCTIONS MICHEL SOUTTER	ORDINATEURS	LOGICIELS	DESIGN IDENTITÉ VISUELLE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE CONSIDÉRÉE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE PRÉCÉDENTE
immobilisations	corporelles	corporelles	corporelles	corporelles	incorporelles	incorporelles	2016	2015
Valeurs comptables nettes au 1 <sup>er</sup> janvier	50'026.30	18'454.65	1'725.60	22'178.95	42'522.60	6'080.00	140'988.10	169'627.79
<b>Coûts d'acquisition</b>								
Situation à la fin de l'exercice précédent	644'342.89	211'133.85	130'073.45	163'704.30	689'500.70	33'326.60	1'872'081.79	1'817'711.49
Entrées	13'116.90	3'552.10	1'710.70	0.00	0.00	0.00	18'379.70	60'710.75
Modifications de valeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	-11'523.90	-49'914.70	0.00	-34'523.60	-14'621.10	0.00	-110'583.30	-6'340.45
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Situation à la fin de l'exercice</b>	<b>645'935.89</b>	<b>164'771.25</b>	<b>131'784.15</b>	<b>129'180.70</b>	<b>674'879.60</b>	<b>33'326.60</b>	<b>1'779'878.19</b>	<b>1'872'081.79</b>
<b>Amortissements cumulés</b>	sur 8 ans (12.5%/an)	sur 5 ans (20%/an)	*	sur 3 ans (33.33%/an)	**	sur 5 ans (20%/an)		
Situation à la fin de l'exercice précédent	-594'316.59	-192'679.20	-128'347.85	-141'525.35	-646'978.10	-27'246.60	-1'731'093.69	-1'648'083.70
Amortissements	-14'799.20	-7'341.50	-1'939.45	-14'862.60	-31'786.25	-4'352.00	-75'081.00	-89'350.44
Dépréciations d'actifs (amortiss. exceptionnels)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	11'523.90	49'914.70	0.00	34'523.60	14'621.10	0.00	110'583.30	6'340.45
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Situation à la fin de l'exercice</b>	<b>-597'591.89</b>	<b>-150'106.00</b>	<b>-130'287.30</b>	<b>-121'864.35</b>	<b>-664'143.25</b>	<b>-31'598.60</b>	<b>-1'695'591.39</b>	<b>-1'731'093.69</b>
Valeurs comptables nettes au 31 décembre	48'344.00	14'665.25	1'496.85	7'316.35	10'736.35	1'728.00	84'286.80	140'988.10

### Règles

Les immobilisations supérieures à CHF 250.– sont comptabilisées en tant qu'actif:

- lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- lorsque le coût d'acquisition de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations ne dépassant pas CHF 250.– sont directement portées au compte de résultat.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire aux taux correspondant à leur durée d'utilisation.

\* Les aménagements de la salle multifonctions sont amortis selon leur nature:

- Informatique software & hardware sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Machines audio & vidéo sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Mobilier et agencements sur 8 ans (12.5% linéaire)

\*\* Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature:

- Les logiciels Internet et le site Internet sont amortis sur 5 ans (20% linéaire)
- Les autres logiciels sont amortis sur 3 ans (33.33% linéaire)

Les sorties concernent des désinvestissements en cours d'année car les immobilisations en question étaient soit inutilisables, soit abîmées, soit elles ne font plus parties de l'inventaire physique. Les immobilisations sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Il n'existe aucune restriction de droit de disposer ni d'immobilisations données en nantissement de dettes au 31 décembre 2016.

## 10.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		2015	2016
		CHF	CHF
Résultat de l'exercice	+	159.05	583.97
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	89'350.44	75'081.00
Diminution / (augmentation) des débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	+/-	1'087'004.26	-1'126'028.40
Diminution / (augmentation) des créances à court terme droits d'auteur	+/-	8'138.77	-10'361.43
Diminution / (augmentation) de l'impôt anticipé	+/-	2'533.94	129.00
Diminution / (augmentation) de débiteurs assurances sociales	+/-	-14'469.00	-306'404.45
Diminution / (augmentation) des comptes de régularisation actif	+/-	-12'620.97	28'752.40
Diminution / (augmentation) de participations	+/-	25'000.00	0.00
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à répartir	+/-	118'139.69	-234'966.86
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à payer	+/-	-4'590.31	17'765.94
Augmentation / (diminution) de la réserve pour droits à répartir	+/-	-113'965.20	0.00
Augmentation / (diminution) du Fonds Culturel	+/-	-196'564.76	-158'335.50
Augmentation / (diminution) du Fonds de Solidarité	+/-	-1'410.82	-22'422.15
Augmentation / (diminution) des autres dettes à court terme	+/-	-427'329.83	-1'526.95
Augmentation / (diminution) de l'impôt à la source	+/-	-3'377.52	-3'108.81
Augmentation / (diminution) des créanciers assurances sociales	+/-	-233.40	0.00
Augmentation / (diminution) des comptes de régularisation passif	+/-	74'600.26	-46'362.81
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		630'364.60	-1'787'205.05
Investissements en immobilisations corporelles		-36'460.00	-18'379.70
Investissements en immobilisations incorporelles		-24'250.75	0.00
<b>Variation des liquidités</b>		<b>569'653.85</b>	<b>-1'805'584.75</b>
Liquidités au début d'exercice		15'489'108.45	16'058'762.30
Liquidités en fin d'exercice		16'058'762.30	14'253'177.55
<b>Variation des liquidités</b>		<b>569'653.85</b>	<b>-1'805'584.75</b>
Contrôle		0.00	0.00

## 10.6 ANNEXE AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

### GÉNÉRAL

La Société Suisse des Auteurs, société coopérative, a son siège à Lausanne. Au 31 décembre 2016, l'effectif des employés s'élève à 17,8 postes ou 22 personnes.

Les états financiers sont établis et présentés en conformité avec les dispositions du Code suisse des obligations. La présentation des comptes est conforme à la norme Swiss GAAP RPC.

Le principe d'évaluation des différents postes du bilan se base sur le coût d'acquisition et répond au principe de clarté et d'intelligibilité, d'intégralité, de fiabilité, d'importance relative, de prudence, de permanence de la présentation et des méthodes d'évaluation, d'interdiction de la compensation entre les actifs et les passifs et les charges et les produits.

Il n'existe pas de réserves latentes.

Il n'y a eu aucune erreur dans les états financiers de l'exercice précédent.

## TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de celle-ci, par exemple les membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

Mis à part les montants détaillés au point 19 de la présente annexe, versés à certains membres du Conseil d'Administration, il n'y a eu aucune autre transaction substantielle avec des parties liées durant l'exercice. Les parties liées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

Le Conseil d'Administration, à l'exception du conseiller juridique, est composé de membres de la société coopérative. Par conséquent, il est évident qu'ils reçoivent des jetons de présence pour la fonction d'administrateur en plus des droits d'auteur issus de l'utilisation de leurs œuvres. Toutefois, les versements de droits d'auteur ne sont pas considérés comme prestations avec des parties liées car ces transactions ne se déroulent pas en-dehors des activités normales de la société.

## DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Tous les actifs sont indiqués à leur valeur comptable. Ces actifs ne dépassant pas la valeur réalisable, aucune valeur n'a dû être dépréciée.

## NOTES

### 1. Liquidités et placements bancaires

Les liquidités comprennent les soldes de la caisse, du compte postal et des comptes bancaires (comptes-courants et comptes d'épargne) ainsi que du compte bancaire de la caution pour garantie de loyer de CHF 27'000.–.

Ces liquidités et ces placements (comptes d'épargne) sont évalués à la valeur nominale.

### 2. Débiteurs utilisateurs de droits

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. L'importante augmentation de ce poste (CHF +1'126'028.40) est principalement due à l'encaissement en 2015 de droits versés par une société sœur plus tôt qu'habituellement. De plus au 31 décembre 2016, le total des factures ouvertes de droits de représentation est plus élevé qu'en 2015.

Aucune perte sur débiteur n'a été comptabilisée sur cet exercice.

### 3. Créances à court terme droits d'auteur

Ce poste correspond aux paiements aux auteurs d'avances sur droits et aux bons de reprises à compenser sur futurs droits d'auteur à répartir.

### 4. Débiteurs assurances sociales

Ce poste correspond aux soldes en notre faveur auprès des assurances sociales.

Le montant est principalement constitué par le solde en notre faveur auprès de la Fondation LPP Axa Winterthur en faveur du personnel en raison d'un acompte versé (CHF 306'000.–) sur les cotisations de l'exercice suivant, ceci afin d'éviter la facturation d'intérêts négatifs sur notre compte courant bancaire.

### 5. Comptes de régularisation actif

	2015	2016
Frais divers payés d'avance; loyer, abonnements, frais informatiques et divers	113'424.30	84'671.90

### 6. Participations

La SSA détient les participations suivantes:

CHF 20'000.– représentant 1/3 du capital de Teleproduktions-Fonds GmbH, Berne. Cette participation a été amortie en 1999.  
EUR 1'239.47 représentant 10 parts sociales de la société civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée de droit belge Société des Auteurs Audiovisuels / Society of Audiovisual Authors (SAA), Bruxelles. Ces parts sociales ont été amorties en 2001.  
CHF 25'000.– représentant 1/3 du capital de l'association ISAN Berne. Cette participation a été amortie en 2015.

### 7. Immobilisations corporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2016 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

### 8. Immobilisations incorporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2016 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.



### 9. Droits d'auteur à répartir

Les droits d'auteur à répartir sont évalués à leur valeur nominale.

	2015	2016
Droits de gestion collective obligatoire: autorisation répertoire dramatique	5'634'270.49	5'970'646.41
Droits de gestion collective obligatoire par délégation: audiovisuel francophone, audiovisuel non francophone, œuvres préexistantes littéraires, droits provenant du câble étranger	4'272'045.83	4'514'759.00
Droits de gestion collective volontaire: droits d'émission SRG SSR, radios et télévisions locales/privées, droits de reproduction, vidéo on demand/Internet	4'822'762.81	4'006'617.95
Droits de gestion individuelle: droits de représentation scénique, gestion contrats individuels et divers	640'877.26	657'502.88
Droits provenant de l'étranger	139'019.81	136'190.33
<b>Sous-total au 31 décembre</b>	<b>15'508'976.20</b>	<b>15'285'716.57</b>
Droits en suspens par manque temporaire d'informations	19'837.16	8'129.93
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>15'528'813.36</b>	<b>15'293'846.50</b>

### 10. Droits d'auteur à payer

Ce poste correspond aux droits d'auteur en attente de coordonnées de paiement pour versement, de régularisation de successions et aux comptes créanciers auteurs dont le solde est inférieur à CHF 10.-. Tous les engagements sont évalués à la valeur nominale.

### 11. Réserve pour droits à répartir

Dans l'hypothèse de l'insolvabilité d'un débiteur de théâtre et sous certaines conditions, la société pouvait décider d'utiliser une partie de la provision pour répartir tout de même les droits aux auteurs. N'étant pas utilisée, cette provision a été entièrement dissoute en 2015.

Provision pour non-encaissement de droits de représentation scénique	2015	2016
Situation initiale au 1 <sup>er</sup> janvier	113'965.20	0.00
Constitution avec effet sur le résultat	0.00	0.00
Dissolution avec effet sur le résultat	-113'965.20	0.00
Utilisation	0.00	0.00
<b>Situation finale au 31 décembre</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

### 12. Fonds Culturel

	2015	2016
Fonds Culturel au 1 <sup>er</sup> janvier	1'483'808.80	1'287'244.04
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	1'223'264.37	1'217'360.88
Entrées actions culturelles	224'672.46	183'527.15
Utilisations actions culturelles	-1'394'928.04	-1'307'260.53
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et des loyers	-249'573.55	-251'963.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1'287'244.04</b>	<b>1'128'908.54</b>

Les entrées sont constituées essentiellement des participations de nos partenaires d'actions culturelles telles que « Textes-en-Scènes » et « Soutien au développement créatif de longs métrages de fiction et d'animation ».

### 13. Fonds de Solidarité

	2015	2016
Fonds de Solidarité au 1 <sup>er</sup> janvier	132'573.80	131'162.98
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	17'989.18	9'364.33
Entrées remboursements de prêts	5'600.00	2'513.52
Utilisations, prêts et dons octroyés	-20'000.00	-29'300.00
Participation du Fonds Solidarité aux frais administratifs de la SSA	-5'000.00	-5'000.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>131'162.98</b>	<b>108'740.83</b>

#### 14. Autres dettes à court terme

Ce poste représente le montant dû par la SSA à la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) ».

Détail du Compte-courant Fondation	2015	2016
Solde initial au 1 <sup>er</sup> janvier	444'994.52	17'664.69
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	557'664.69	646'137.74
Versement à la Fondation	-924'994.52	-587'664.69
Participation de la Fondation aux frais administratifs de la SSA	-60'000.00	-60'000.00
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>17'664.69</b>	<b>16'137.74</b>

L'Autorité de surveillance du Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA), l'As-So, a sensibilisé la Fondation au fait que le montant dû au 31 décembre par la SSA devait être versé en fin d'année, ou au plus tard à la date de l'audit des comptes de la Fondation. Sinon le montant dû serait considéré comme un placement auprès de la Fondatrice, la SSA. Un premier acompte de CHF 570'000.- a donc été versé à la Fondation en décembre. Les comptes 2016 de la SSA devant être bouclés pour déterminer le montant de l'attribution provenant des retenues sur les droits d'auteur ainsi que le montant dû par la SSA à la Fondation, le solde de CHF 16'137.74 a été versé à la Fondation en début février 2017, soit avant l'audit des comptes de la Fondation qui a eu lieu du 27 au 28 février 2017.

#### 15. Comptes de régularisation passif

	2015	2016
Frais divers à payer ; fichiers internationaux, entretien locaux, frais de surveillance, honoraires divers, documentations pour les membres, frais informatiques, fournitures, frais de personnel, déplacements et représentation, affranchissements, électricité, téléphone et Internet	133'589.75	87'226.94

#### 16. Produit net de la perception des droits

Le produit net de la perception des droits correspond aux commissions prélevées sur les droits d'auteur.

#### 17. Autres produits d'exploitation

	2015	2016
Participation du Fonds Culturel aux frais administratifs de la SSA et loyers	249'573.55	253'902.45
Participation du Fonds de Solidarité aux frais administratifs de la SSA	5'000.00	5'000.00
Participation de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » aux frais administratifs de la SSA	60'000.00	60'000.00
Encaissement frais gestion tarifs en collaboration	0.00	1'000.00
Autres produits	2'760.00	2'840.00
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>317'333.55</b>	<b>322'742.45</b>

#### 18. Charges de personnel

	2015	2016
Salaires	1'700'579.75	1'709'435.45
Charges sociales AVS-AI-APG / AC / ALFA / LAA / perte de gain maladie	193'318.80	190'886.40
Charges de prévoyance professionnelle	223'089.95	231'163.45
Formation et autres charges du personnel	14'396.45	6'714.80
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>2'131'384.95</b>	<b>2'138'200.10</b>
Rémunération brute totale de la direction (2 personnes)	384'505.00	378'690.00
Rémunération la plus élevée; Jürg Ruchti – Directeur	227'500.00	227'500.00

La société est affiliée à AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur, dans le but d'appliquer la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations. Afin de garantir les prestations réglementaires, la Fondation a conclu avec AXA Vie SA à Winterthur un contrat d'assurance collective qui exclut toute éventualité de découvert.

	2015	2016
Coût de la prévoyance professionnelle de la direction	66'691.75	67'732.40
dont coût de la prévoyance professionnelle du Directeur	39'787.50	40'635.65
Coût de la prévoyance professionnelle des employés	156'398.20	163'431.05

## 19. Conseil d'Administration

Les indemnités pour les membres du CA relèvent de deux tarifs : CHF 450.– net pour une séance inférieure à 5 heures et CHF 550.– net pour une séance supérieure à 5 heures. Les indemnités pour les diverses présidences s'élèvent à CHF 550.– net par jour, pour 8 heures de travail. Le Président reçoit une indemnité annuelle nette fixe.

	2015	2016
Indemnités nettes forfaitaires Présidents et frais de bureau	86'080.00	96'720.00
Indemnités nettes membres du CA et frais de bureau	58'396.80	50'566.80
<b>Sous-total</b>	<b>144'476.80</b>	<b>147'286.80</b>
Charges sociales sur indemnités CA	22'060.00	22'395.50
Frais de déplacements, représentation et réunions	20'492.55	20'606.80
<b>Total</b>	<b>187'029.35</b>	<b>190'289.10</b>
Indemnités nettes individuelles versées :		
Rabaglia Denis, Président de la SSA, Président de la Commission Audiovisuelle jusqu'en août 2015, Président de la Commission de Communication dès septembre 2015 et suppléance présidence de la Commission Audiovisuelle de janvier à juin 2016.	46'200.00	52'800.00
Horváth Zoltán, administrateur, Vice-Président dès janvier 2015, suppléance présidence de la SSA d'octobre à décembre 2016	10'850.00	11'050.00
Berger Fabienne, administratrice	3'350.00	3'350.00
Bernasconi Fulvio, administrateur	2'380.00	3'280.00
Bugnon Christophe, administrateur, suppléance présidence de la Commission Scène de novembre à décembre 2016	6'150.00	7'200.00
Crelier Louis, administrateur	4'450.00	5'450.00
Deluz Anne, administratrice, Présidente de la Commission Audiovisuelle dès septembre 2015	10'760.00	8'410.00
De Riedmatten Emmanuelle, administratrice, suppléance présidence de la Commission de Communication d'octobre à décembre 2016	6'500.00	6'280.00
Jaccoud Antoine, administrateur, Président de la Commission de Communication jusqu'en août 2015	8'850.00	1'600.00
Lombard Charles, administrateur	4'930.00	2'830.00
Mermet Gérard, administrateur dès juin 2015	2'250.00	3'150.00
Pinsard Marielle, administratrice	2'550.00	3'250.00
Pulver Manon, administratrice dès juin 2016	0.00	2'650.00
Robert Yves, administrateur, Président de la Commission Scène	27'700.00	28'200.00
<b>Sous-total</b>	<b>136'920.00</b>	<b>139'500.00</b>
Frais de bureau facturés	7'556.80	7'786.80
<b>Total versé</b>	<b>144'476.80</b>	<b>147'286.80</b>

## Autres montants versés aux membres du Conseil d'Administration

	2015	2016
<b>Honoraires versés pour conseils juridiques</b>		
Philippe Zoelly, administrateur – Conseiller juridique M <sup>e</sup> Zoelly n'est pas au bénéfice d'indemnités de présence aux séances du CA mais d'un mandat de conseiller juridique. Le montant est compris dans les « Autres charges administratives ».	40'000.00	40'000.00
<b>Montants versés pour activités en lien avec des actions culturelles</b>		
Ces montants sont pris en charge par le Fonds Culturel de la SSA		
Crelier Music Publishing (Crelier Louis), participation au jury musique 4 fois par an et membre du jury bourse SSA-FARS pour les Arts de la Rue	3'300.00	3'150.00
Jaccoud Antoine, membre du jury du Prix de la relève SSA/SI	1'200.00	0.00
Deluz Anne, séance « soutien au développement créatif » et représentation au festival de Locarno	1'000.00	0.00
La Petite Entreprise (Rabaglia Denis), honoraires organisation fête des 30 ans de la SSA	8'960.00	0.00
Padypresse (Mermet Gérard), membre du jury « Atelier Grand Nord »	0.00	604.80
Horváth Zoltán, membre du jury du Prix de la relève SSA/SI	0.00	1'200.00
De Riedmatten Emmanuelle, présence et remise Prix du jury Cinéma suisse Festival Visions du Réel	0.00	550.00
<b>Total versé</b>	<b>14'460.00</b>	<b>5'504.80</b>

## 20. Autres charges administratives

	2015	2016
Frais de l'Assemblée générale et du rapport annuel	32'859.25	33'013.14
Frais de locaux	321'084.60	315'081.69
Frais d'informatique	165'276.03	149'216.47
Frais de surveillance par la Confédération (IPI)	43'054.90	1'410.00
Honoraires organe de révision	12'960.00	16'578.00
Conseils fiduciaire	2'268.00	1'026.00
Honoraires divers et avis de droit	77'658.80	65'977.55
Autres charges administratives	318'293.90	274'063.77
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>973'455.48</b>	<b>856'366.62</b>

## 21. Produits exceptionnels

	2015	2016
Participation aux excédents d'assurances	0.00	5'682.25
Ventes d'ordinateurs	260.00	1'060.00
Autres produits exceptionnels	8'540.22	5'877.95
Dissolution de la provision « réserve pour droits à répartir » car pas utilisée	113'965.20	0.00
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>122'765.42</b>	<b>12'620.20</b>

## 22. Charges exceptionnelles

	2015	2016
Moins-value sur participation ISAN-Berne	25'000.00	0.00

## INFORMATIONS DIVERSES

### CONTRATS À LONG TERME

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

	2015	2016
Bail fixe jusqu'au 31.12.2019 pour les bâtiments de bureau	886'376.80	664'782.60
Bail fixe jusqu'au 30.04.2021 pour les bâtiments de bureau	210'044.80	170'280.76
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>1'096'421.60</b>	<b>835'063.36</b>

Les baux en vigueur au 31 décembre 2016 relatifs aux locaux loués à la rue Centrale 12-14, 1003 Lausanne, arrivent à échéance en décembre 2019 ainsi qu'en avril 2021. Sans résiliation des parties, ils se renouvellent tacitement de 5 ans en 5 ans.

### ÉVALUATION DES RISQUES

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels la société doit faire face a été réalisée et formalisée par le Conseil d'Administration. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et de leur impact sur les états financiers.

### SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Le SCI est entré en vigueur au sein de la société en juin 2009. Toutes les modifications ultérieures des procédures de contrôles internes sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

### DIRECTIVES DE PLACEMENTS DES LIQUIDITÉS

Des directives internes de placement des liquidités ont été établies et approuvées par le Conseil d'Administration.

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Depuis la date de clôture et jusqu'à la date de la révision, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.

## 10.7 COMMENTAIRES DE LA DIRECTION

L'excellence du résultat 2016 provient de la baisse des charges de 4.3% et du maintien des encaissements au niveau élevé atteint l'an précédent. Des économies ont été réalisées notamment dans les domaines de l'informatique, des frais généraux de bureau, grâce à la nouvelle formule du bulletin d'information – et grâce à la baisse des frais de surveillance étatique puisque cet exercice n'a pas souffert du montant élevé de l'analyse des coûts exigée par notre autorité de surveillance en 2015. Le résultat dénote d'une gestion saine et économique, d'autant plus qu'aucun produit extraordinaire n'y a contribué.

Le taux moyen des commissions a baissé pour la cinquième fois consécutive. Par rapport à 2011, il a baissé de 4.92 points ou 27.8%. Sur la même période, l'encaissement a progressé de 17.83%.

Les produits financiers sont devenus insignifiants. Considérant qu'il n'y a pas lieu de prendre des risques avec les avoirs qui doivent revenir aux auteurs, le Conseil d'Administration a décidé d'une politique prudente en matière de placement.

Les perspectives générales de perception de droits sont relativement bonnes. Elles pourraient cependant être affectées par des évolutions politiques défavorables, tant au niveau de la Loi sur le droit d'auteur que des lois concernant le service public en matière de radio et télévision.

Les recettes de la gestion collective obligatoire continuent de croître. Toutefois, le tarif commun 12 (v. pages 4-5) qui est en forte progression reste fragile sur le plan juridique et législatif.

Le répertoire géré par la SSA est attractif dans les domaines de la gestion collective volontaire et individuelle. La progression des perceptions y est toutefois modérée. Dans l'environnement numérique, les progrès financiers sont timides, mais la SSA se réjouit d'un accord-cadre signé avec l'association faïtière des câblo-opérateurs suisses SUISSEDIGITAL qui devrait porter des fruits plus notables dans le domaine de la vidéo à la demande (à l'acte et par abonnement) dès 2017. Dans l'ensemble, les perspectives dans le domaine non soumis à surveillance restent donc satisfaisantes.

## Crédits

### PHOTOGRAPHIES

Les images illustrant ce rapport annuel évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'auteurs membres de la société. Leur choix a été effectué librement par les rédacteurs en raison de leurs qualités d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

#### page 2

*Cut* de Philippe Saire, création sonore Stéphane Vecchione. Création Cie Philippe Saire. (Photo: Philippe Weissbrodt)

#### page 12

*Anomalia*, série TV réalisée par Pierre Monnard, scénario de Pilar Anguita MacKay. Prod. Point Prod.-RTS. (Photo: RTS/Anne KEARNEY)

#### page 17

*Fragments du paradis*, documentaire de Stéphane Goël, scénario Stéphane Goël et Claude Muret. Prod. Association Climage-RTS. (Photo: Agora Films)

#### page 20

*Un Conte cruel* de Valérie Poirier, mise en scène Martine Paschoud et Philippe Morand. Création Comédie de Genève-Poche/GVE. (Photo: Marc Vanappelghem)

### IMPRESSUM

#### Rédaction

Jürg Ruchti, Patrick Willy, Denis Rabaglia, Jolanda Herradi, Yves Robert, Anne Deluz

#### Coordination

Marie Genton

#### Traduction allemande

Nicole Carnal, Jolanda Herradi, Nathalie Jayet  
Relecture : Jolanda Herradi, Nathalie Jayet

#### Correctrice

Fabienne Trivier

#### Graphisme

Inventaire - Communication visuelle Sàrl

#### Impression

PCL Presses Centrales SA, Renens

### SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne

T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56

info@ssa.ch • [www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)